

veulent faire tomber. Pauvre Drouot, on veut donc te condamner à mort pour avoir suivi Napoléon en France. Non, ne crains rien, vois J. Morin et T. Morin, dans une communauté de noms comme de sentiments s'opposer à cet arrêt, et grâce à eux, cette fois, tu ne perdras pas ta tête.

Changez d'oreille, s'il vous plaît. Prêtez celle qui est destinée aux langues étrangères. "Exalapha Lapointe and T. Samoïsette want that Arnold, guilty of treason be forgiven for the numerous services rendered by him to his mother-country." L'assemblée eut pitié de l'anglais malgré les efforts de P. Desrochers et de son collègue T. Freeman, et Arnold fut sauvé de la mort par trois voix.

Un grand saut, s'il vous plaît, au-dessus de l'abîme des siècles et venons-en vers 371 ans avant J. C. Epaminondas qui, pour avoir continué la guerre sans autorisation de sa patrie, est amené devant nous. C. Chaumont et V. Rhéaume demandent sa condamnation. U. Labelle et J. M. Filiatrault se mettent en tête de le justifier et l'assemblée leur donne raison par 17 voix.

Il faut nous occuper un peu des intérêts de l'Angleterre. Charles Ier ne doit pas être justifié d'avoir signé la condamnation de Strafford, disent J. Dion et E. Du bois. Mais J. B. Aubry se lève, F. X. Bastien le seconde. Tout ploie devant leur éloquence, jusqu'à l'assemblée dont ils emportent une grande partie des suffrages.

Un grave sujet est proposé, cette année, pour la séance publique. La France, disent A. Geoffrion et A. Fauteux, doit entreprendre la huitième croisade. Cette proposition ne plaît ni à A. Nantel, ni à C. E. Marchand qui soutiennent et prouvent le contraire. L'assemblée leur donna raison par douze voix de majorité. Ton serment, ô saint Louis !

A. Fortier et H. Lecourt gémissent de l'état de choses produites par la Confédération. Malgré l'éloquence de N. Fauteux et celle de A. Sauvé, les premiers parviennent à forcer l'assemblée à gémir comme eux. Faut-il croire que l'on finira par se consoler ?

Avant de donner sa dernière séance, la société Du-